RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 11111
Numéro SIREN : 413 355 447
Nom ou dénomination : ARPEGE

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 85333

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ARPEGE
Société anonyme au capital de 22 279 552 €
Siège social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
RCS Paris 413 355 447

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 AOÜT 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à 5 032 248,34 € de la manière suivante :

bénéfice net de l'exercice	81 464,76 €
report à nouveau	4 950 783,58 €
	5 032 248,34 €

de la manière suivante :

réserve légale	4 073,24 €
report à nouveau	5 028 175,10 €
	5 032 248,34 €

Il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
20 OCT. 2023
Sous le N° :
85333

ARPEGE
Société Anonyme au capital de 22 279 552 euros
Siège Social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
413 355 447 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2022

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

- **L'activité d'ARPEGE en 2022**

La société poursuit depuis une stratégie de réinvestissement des produits réalisés lors de la cession de son fonds de commerce en étudiant diverses opportunités de croissance externe dans son domaine d'expertise; aucune n'a pu se concrétiser au cours de l'exercice, mais la société a conservé dans son bilan les moyens nécessaires à une reprise d'activité ou à la participation à une opération de croissance externe.

- **Résultats de la société**

En 2022, les charges d'exploitation s'élèvent à 15 426 euros (15 164 euros en 2021).

Un résultat financier d'un montant de 196 944 euros a été constaté en 2022, essentiellement constitué de produits d'intérêt sur le placement de la trésorerie de la société et de gains de change ; il s'était élevé à 72 265 euros en 2021.

Le résultat net de l'exercice 2022 s'établit à 81 465 euros (– 27 784 euros en 2021) après constatation d'une charge d'impôts de 100 578 euros.

Les fonds propres au 31 décembre 2022 s'établissent à 27 376 060 euros, pour un capital social de 22 279 552 euros.

- **Evolution prévisible de la situation et perspectives d'ARPEGE**

Depuis la cession de son fonds de commerce, la société Arpège n'exerce plus d'activité opérationnelle ; la société a pour stratégie de faire fructifier au mieux les produits issus des opérations liées à la cession de son fonds de commerce, et de rechercher activement les opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter pour investir à nouveau dans le domaine de la gestion d'actifs, ou dans toute activité dans le domaine de la finance en général. Arpège reste ainsi activement à l'écoute des opportunités.

- **Prises de participations**

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

- **Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.**

Il n'existe aucun événement ayant intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et venant remettre en cause le patrimoine et la situation financière de la société et par conséquent, la continuité d'exploitation.

- **Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable suivant :

bénéfice net de l'exercice	81 464,76 €
report à nouveau	4 950 783,58 €
	5 032 248,34 €

de la manière suivante :

réserve légale	4 073,24 €
report à nouveau	5 028 175,10 €
	5 032 248,34 €

- **Dividende**

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à de distributions de dividende au cours des 3 derniers exercices.

- **ACTIONNARIAT**

Répartition du capital social

La répartition du capital n'a pas été modifiée au cours de l'année 2022.
Le capital social est, au 31 décembre 2022, détenu à hauteur de 100 % par VIEL & Cie.

- **RISQUES LIES A L'ACTIVITE**

Les principaux risques identifiés dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements de la société Arpège sont :
- risque opérationnel ;
- risque de taux d'intérêt ;
- Risque de liquidité.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Délais de règlement

Au 31 décembre 2022, aucun encours fournisseurs ni aucun client n'étaient à constater.

Au 31 décembre 2021, aucun encours fournisseurs et aucun encours client n'étaient à constater.

Les dates d'échéance correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Arpège dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement. Après validation par ces services, le paiement intervient rapidement.

Situation d'endettement de la société

La société n'a contracté aucune dette bancaire au 31/12/2022.

Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement

La société ne constate pas de charges non déductibles fiscalement selon les articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- **Mandataires sociaux**

Le Conseil d'administration était composé, comme suit :

- Monsieur William WOSTYN, Président-Directeur Général, Président de Carax SA, Elixium, CARAX SAM (Monaco), Trad-X Holding SA (Suisse), ParFX Holding SA (Suisse), Tradificom International SA (Suisse), Tradition Securities and Futures SA (Paris), TSAF OTC SA (Paris), Notos SA (Suisse), Elixium SA (France) et Tradition Dubaï Ltd (Dubaï), Président du Conseil de surveillance de Bourse Direct SA (France). Représentant permanent de VIEL & Cie au Conseil d'administration de E-VIEL, Représentant permanent de Viel et Compagnie-Finance au Conseil d'administration de 3V Finance, Représentant permanent de TSH SA (Suisse) au Conseil d'administration de Finance 2000, Représentant permanent de CFT au Conseil d'administration de CM Capital Markets Holding SA (Espagne), Représentant permanent de VIEL & Cie au Conseil de Surveillance de Swisslife Banque Privée SA (France), Administrateur des sociétés TFS SA (Suisse), Tradition Service Holding SA (Suisse), Gottex Brokers SA (Suisse), Starfuels SA (Suisse), Finacor & Associés SA (Belgique), Finacor Belgique SA (Belgique), Tradition (UK) Ltd (Royaume-Uni), Tradition UK Holdings Ltd (Royaume-Uni), Elixium Holdings Ltd (Royaume-Uni), Elixium Holdings (Europe) Ltd (Royaume-Uni), TFS Ltd (Royaume-Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume-Uni), TLC Ltd (Royaume-Uni), Tradition Management Services Ltd (Royaume-Uni), Trad-X (UK) Ltd (Royaume-Uni), Trad-X Holdings UK Ltd (Royaume-Uni), ParFX (UK) Ltd (Royaume-Uni), TFS Israël (Brokers) Ltd (Israël), Streamingedge Inc. (Etats-Unis), Tradition America Holding Inc (Etats-Unis), Tradition America LLC (Etats-Unis), Tradition Derivatives and Securities Inc (Etats-Unis), Tradition SEF Inc (Etats Unis), Tradition Data Analytics Services (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud), Tradition Services SA de CV (Mexique), Tradition Nihon Co Ltd (Japon), Tradition Asia Pacific Pte Ltd (Singapour), Tradition Securities Colombia SA (Colombie), Tradition Colombia SA (Colombie), Tradition Financial Services Espana S.V. (Espagne), Tradition Luxembourg (Luxembourg), MMI Inc. (Etats Unis) et Tradition Chile SA (Chili), Gérant des SNC Malko et Cruou, Directeur Juridique groupe de VIEL & Cie, de Compagnie Financière Tradition et de Bourse Direct.

- VIEL & Cie, Administrateur, représentée par Madame Catherine NINI, Président du Directoire - Directeur général de Bourse Direct, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administrateur d'E-VIEL, SwissLife Gestion Privée, VIEL & Cie et Viel et Compagnie-Finance, Représentant permanent de Bourse Direct au Conseil

d'administration de EASDAQ, Directeur Financier de VIEL & Cie, Membre représentant de Bourse Direct au Conseil de la Bourse de Berlin, Administrateur unique des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

- Madame Virginie LACROIX, Administrateur, Président Directeur Général de Finance 2000 (France), Représentant permanent de la société Viel & Cie au sein du Conseil d'administration de la société 3V Finance, Administrateur de la société Elixium (France), Contrôleur des comptes des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

Les administrateurs n'ont pas perçu de rémunération de la société au cours de l'exercice 2022.

- **Conventions**

Aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice 2022, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le Directeur général, le directeur général délégué, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

- **Délégations accordées au Conseil d'administration**

Aucune délégation n'a été accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale.

- **Fonctionnement du Conseil d'administration**

Aucun membre n'a été élu par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.
Aucun des membres n'est lié à la société par un contrat de travail.

Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, dans l'analyse des risques ainsi que des compétences juridiques et réglementaires.

La durée des mandats des membres est de 6 exercices, conformément à la durée légale.

Arpège fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses conseils et comités.

Chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les membres de la Direction générale en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la société.

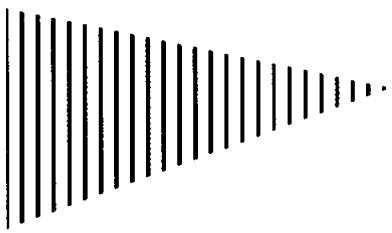
Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion. Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Tableau des cinq derniers exercices

	2018	2019	2020	2021	2022
I - Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	22 279 552	22 279 552	22 279 552	22 279 552	22 279 552
b. Nombres d'actions émises	1 392 472	1 392 472	1 392 472	1 392 472	1 392 472
II - Résultat global des opérations effectuées					
a. PNB/Chiffre d'affaires hors taxes					
b. Résultats avant impôt, amortissements et provisions	128 737	169 483	79 578	57 101	182 043
c. Impôt sur les bénéfices	-79 287	-61 771	-	-84 885	-100 578
d. Résultats après impôt, amortissements et provisions	49 450	107 712	79 578	-27 784	81 465
e. Montant des bénéfices distribués					
III - Résultat des opérations par actions					
a. Résultats après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,09	0,12	0,06	-0,02	0,06
b. Résultats après impôt, amortissements et provisions	0,04	0,08	0,06	-0,02	0,06
c. Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a. Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b. Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c. Montant relatif au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-



Arpège

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Arpège

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Arpège,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arpège relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

EY

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

EY

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

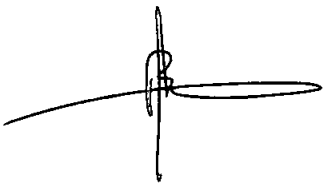
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 août 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2022

de

ARPEGE

Bilan

ACTIF En euros	Note	31/12/2022 Brut	 Amort / Dépr	 Net	31/12/2021 Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles		91 338	-91 338	-	-
Immobilisations corporelles		-	0	-	-
Participations, TIAP		-	0	-	-
Autres immobilisations financières		-	0	-	-
Total de l'actif immobilisé		91 338	-91 338	-	-
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés		-	0	-	-
Autres créances	II.1	29 144 562	0	29 144 562	28 855 546
Valeurs mobilières de placement		-	0	-	-
Disponibilités	II.2	139 951	0	139 951	151 389
Charges constatées d'avance		-	0	-	-
Total de l'actif circulant		**29 284 514**	**0**	**29 284 514**	**29 006 935**
Total de l'actif		**29 375 851**	**-91 338**	**29 284 514**	**29 006 935**

PASSIF En euros	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres			
Capital social		22 279 552	22 279 552
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale		64 260	64 260
Réserves réglementées des plus-values long terme			
Autres réserves			
Report à nouveau		4 950 784	4 978 567
Résultat de l'exercice		81 465	-27 784
Total des capitaux propres	II.3	**27 376 060**	**27 294 596**
Provisions			
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II.4	7 200	7 200
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes	II.5	55 644	79 798
Ecart de conversion passif		1 845 609	1 625 341
Total des dettes		**1 908 453**	**1 712 339**
Total du passif		**29 284 514**	**29 006 935**

Compte de résultat

	Note	2022 Euro	2021 Euro
Chiffre d'affaires net		-	-
Reprises d'amortissements et provisions		-	-
Autres produits d'exploitation		525	-
Produits d'exploitation	III.1	**525**	-
Frais de personnel			
Autres achats et charges externes		-15 426	-15 164
Impôts taxes et versements assimilés		-	-
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Charges d'exploitation		**-15 426**	**-15 164**
Résultat d'exploitation		**-14 901**	**-15 164**
Résultat financier	III.2	196 944	72 265
Résultat courant avant impôt		**182 043**	**57 101**
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur le bénéfice	III.3	-100 578	-84 885
Résultat net pour l'exercice		**81 465**	**-27 784**
Nbre d'actions			
Résultat avant impôt dot et part		182 043	57 101
Résultat après impôt et part mais avant dot		81 465	-27 784

ARPEGE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I / PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables :

Les comptes annuels de la société Arpège sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

Méthodes comptables utilisées :

- Portefeuille titres

- Titres de transaction

Ils sont enregistrés au prix d'acquisition, frais inclus, en tenant compte le cas échéant des intérêts courus. Ces titres font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché coupons inclus. L'écart à la clôture existant entre le prix d'acquisition et la valeur de marché est constaté en résultat.

- Titres de placement

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition, hors coupons courus pour les obligations. A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués au dernier cours de décembre. Les moins-values constatées donnent lieu à une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature.
Les revenus d'obligations encaissés, ainsi que les coupons courus non échus en fin d'exercice, sont comptabilisés nets de retenue à la source.

- Titres d'investissement

Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors coupons courus.
Ces titres font l'objet d'un étalement, sur leur durée de vie résiduelle, de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les revenus d'obligations encaissés, ainsi que les coupons courus non échus en fin d'exercice, sont comptabilisés nets de retenue à la source.

- Valeurs immobilisées

- Titres de participation

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au prix de souscription. Une dépréciation peut être constatée, notamment au regard du niveau des capitaux propres de la participation, lorsque nécessaire.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les immobilisations corporelles et certaines immobilisations incorporelles (logiciels) sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon le mode linéaire ou dégressif.

Les règles utilisées sont les suivantes :

Agencements :	10 ans - linéaire
Mobilier et matériel :	5 à 10 ans - linéaire/dégressif
Matériel informatique :	3 ans - dégressif
Logiciels informatiques :	1 an - linéaire
Progiciels informatiques :	3 ans - linéaire/dégressif

- **Opérations en devises**

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan sont évalués au cours de change en vigueur à la date d'arrêté et les résultats enregistrés en charges ou en produits sur opérations de change.

- **Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à recevoir et à payer sont rattachés à chaque poste de bilan en fonction de leur nature.
Les commissions sont comptabilisées à la date de facturation. La partie des commissions non encore facturée à la date de clôture est enregistrée au résultat.

- **TVA non récupérable**

La partie de TVA non récupérable est enregistrée au compte de résultat dans chaque poste de charge concerné.

- **Provisions**

Les provisions, conformément aux prescriptions des articles 322-2 à 322-3 et 323 du Règlement ANC 2014-03, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent certains.

- **Autres postes de bilan**

Les autres postes du bilan sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations économiquement nécessaires.

II / NOTES SUR LE BILAN

II.1 – Autres créances

Ce poste a évolué de la façon suivante :

en euros	31-déc-22	31-déc-21
Créances clients	-	-
Créances d'impôt et de taxes	-	-
Créances sur personnel	-	-
Comptes courants vis-à-vis de sociétés liées	29 144 562	28 855 546
Produits divers à recevoir	-	-
Débiteurs divers	-	-
TOTAL	**29 144 562**	**28 855 546**

II.2 – Disponibilités

Les disponibilités de la société se composent de la sorte:

en euros	31-déc-22	31-déc-21
Créances sur les établissements de crédit	139 951	151 389
Intérêts courus	-	-
Caisse	-	-
TOTAL	**139 951**	**151 389**

II.3 – Capitaux propres

en euros	01.01.2022	Affectation Résultat 2021	Résultat 2022	31.12.2022
Capital	22 279 552			22 279 552
Réserve légale	64 260			64 260
Report à nouveau	4 978 567	-27 784		4 950 784
Résultat de l'exercice	-27 784	27 784	81 465	81 465
TOTAL	**27 294 596**	**0**	**81 465**	**27 376 060**

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2022 ayant approuvé les comptes de l'exercice 2021, la perte 2021 a été affectée en totalité au poste de « report à nouveau ».

Au 31 décembre 2022, le capital de la société est composé de 1 392 472 actions de 16 € de nominal ; aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

II.4 – Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 7 200 € au 31 décembre 2022 (solde identique 31 décembre 2021). Elles sont essentiellement composées de factures non parvenues pour des honoraires d'audit.

II.5 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 55 644 € au 31 décembre 2022, contre 79 798 € au 31 décembre 2021. Elles sont intégralement composées de comptes courant vis-à-vis de sociétés liées.

III / NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 – Chiffre d'affaires net

Jusqu'à la date de cession de son fonds de commerce en 2008, la société Arpège exerçait une activité de gestion d'actifs. Depuis cette date, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé par la société malgré les efforts déployés par la société afin de rester à l'écoute des opportunités de croissance externe dans son cœur de métier.

III.2 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

en euros	2022	2021
Produits nets sur cession de VMP	-	-
Autres produits financiers	192 079	66 084
Gain de change	4 865	6 182
Total des produits financiers	*196 944*	*72 265*
Autres frais financiers	-	-
Perte de change	-	-
Total des charges financières	-	-
TOTAL	**196 944**	**72 265**

Les produits financiers sont principalement liés à des produits d'intérêts.

III.3 – Impôts

La société Arpège constate une charge d'impôt de 100 578 € au titre de l'exercice 2022 contre une charge de 84 885 € en 2021.

IV / NOTES SUR LE HORS BILAN

IV.1 – Engagements donnés

Aucun engagement n'a été donné au cours de l'exercice.

IV.2 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu au cours de l'exercice.

IV.3 – Engagements sur instruments financiers à terme

Néant.

V / AUTRES INFORMATIONS

V.1 – Ventilation des effectifs moyens

Au 31 décembre 2022, la société n'a pas de personnel salarié.

V.2 Rémunération des dirigeants

Organes d'administration : Aucune
Organe de direction : Aucune

V.3 Evénements importants depuis la clôture de l'exercice

Il n'existe aucun événement ayant intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et venant remettre en cause le patrimoine et la situation financière de la société et par conséquent, la continuité d'exploitation.

V.4 Consolidation

Arpège est intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme, 75001 Paris, et dont la maison-mère ultime est Viel et Compagnie-Finance, 23 Place Vendôme - 75001 Paris.